Image not found or type unknown

# Comment sortir d'une indivision ?

Par **klipper**, le **22/02/2010** à **16:58**

Bonjour,
Je suis veuf et père de 7 enfants, plusieurs de mes enfants font le "mort" depuis le décès de mon épouse le 12/08/2008.
A la construction de notre pavillon en 1978, j'avais procéder devant notaire, à une donation au dernier vivant pour protéger mon épouse en cas de décès de moi-même (j'ai travaillé en contact avec de l'Amiante durant de très nombreuses années).
Je souhaitais réaliser un projet initié avec mon épouse depuis plus de 10 ans, à savoir, vendre notre pavillon de 280m² sur 3 niveaux, adaptés pour 9 personnes, pour reconstruire un pavillon de 100m² de plein pied mieux adapté pour un couple.
Je ne souhaite pas entammer de procédure judiciaire contre mes enfants.
J'envisage maintenant de vendre en viager pour sortir de cette "maudite indivision" qui me rend prisonnier de mes enfants.
Est-ce possible ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés